

[Text]

Mr. Andrew: They have flags with ICCS on them, and the aircraft has special colours. This was one of the difficulties in this shooting incident. The feeling was that it could not and should not have been mistaken.

Mr. Nesbitt: I hope the Vietnamese are familiar with that flag. That is all.

The Chairman: Mr. Patterson.

Mr. Patterson: Mr. Andrew, I understand that one of the major problems is to establish a body to whom the teams would report. I believe I read a report that the suggestion that the United Nations be such a body has been rejected. Could you indicate if any other proposals have been made as to the constitution of this body.

Mr. Andrew: The agreement provided for this form of reporting, the details of reporting, apart from the reporting to the parties themselves which now exists. It is built into the agreement that they report to what we call a continuing political authority, an authority external to the agreement. It was very important and the government has taken a strong position on this. This is what Mr. Sharp really went to Paris to do. He said this when he arrived. It was to establish a suitable recipient to deal with reports—receive them, distribute them and act on them.

The first choice, obviously, would be the Security Council of the United Nations which has the responsibility under its Charter for peace-keeping, for international peace and security. This is not acceptable, particularly to the North Vietnamese whose position is—and I hope they will forgive me if I misrepresent it—that this is not an international war. This is Viet Nam. It has, as they say now, three governments but is in fact one state. They feel this is a war between Vietnamese and there is no place for the United Nations in it.

There are practical considerations, too. They are not members of the United Nations and are not likely to agree to become members, and they would feel that their point of view was not adequately represented. Therefore, they do not accept the United Nations. When we learned that the Secretary General of the United Nations was to be a party to the Paris conference. We thought this was quite an achievement. We were agreeably surprised that even this much would have been conceded by Hanoi. It was thought that this would afford the opportunity of establishing some link, however ephemeral, with the United Nations.

• 1734

This, in the proposal that the Minister put forward when he arrived, suggested that the Secretary General should be the postmaster and the convenor of further conferences under a formula that was automatic. In other words, it did not put the Secretary General in the position of having to make a judgment on whether to call a conference or what to do with the mail that came in. It elaborated a means whereby he could act as Secretary General, but without imperilling his own position with respect to other members of the United Nations.

This was the proposal that the delegation in Paris fought very hard, and very long, to have accepted. It was not accepted in that form. Instead it looks as though Article 6 and 7, which the Minister referred, would provide . . . The Chairman asked me to elaborate. I will not do so, if you do not mind.

[Interpretation]

M. Andrew: Ils ont des drapeaux de la CICS et les avions ont des couleurs spéciales. Ce fut l'un des problèmes dans l'incident où il y a eu des coups de feu de tirés. On pensait qu'ils ne pouvaient pas et ne devraient pas être pris pour les autres.

M. Nesbitt: J'espère que les Vietnamiens connaissent bien le drapeau. C'est tout.

Le président: Monsieur Patterson.

M. Patterson: Monsieur Andrew, je comprends que l'un des principaux problèmes est d'établir un corps auquel les équipes feraient leur rapport. Je crois avoir lu dans un rapport que la suggestion voulant que les Nations Unies constituent ce corps avait été rejetée. Pourriez-vous me dire si d'autres propositions ont été faites quant à la constitution de ce corps?

M. Andrew: L'accord prévoit ce genre de rapport, le détail des rapports, en dehors des rapports qui sont faits aux parties elles-mêmes et qui existent désormais. Le fait qu'ils fassent un rapport à ce que nous appelons une autorité politique permanente, une autorité étrangère à l'accord, fait partie intégrante de l'accord. Cela était très important et le gouvernement a eu une position très ferme à cet égard. C'est pourquoi M. Sharp est en fait allé à Paris. C'est ce qu'il a dit lorsqu'il est arrivé. C'était pour établir un destinataire convenable qui s'occuperait des rapports, les recevrait, les distribuerait et agirait d'après eux.

De toute évidence, le premier choix serait le Conseil de sécurité des Nations Unies qui a la responsabilité aux termes de la charte de sauvegarder la paix, d'assurer la paix et la sécurité internationale. Cela ne serait être accepté, surtout pour les Nord-Vietnamiens dont la position est, et j'espère qu'ils me pardonneront, si je ne la dis pas correctement, qu'il ne s'agit pas d'une guerre internationale. Il s'agit du Vietnam. Ce pays a, dit-on à l'heure actuelle, trois gouvernements, mais constitue en fait un seul état. Et j'estime qu'il s'agit d'une guerre entre Vietnamiens et que les Nations Unies n'y ont aucune place.

Il y a à cela des raisons pratiques également. Ils ne sont pas membres des Nations Unies et n'accepteront vraisemblablement pas de le devenir; d'autre part ils estimeront probablement que leur point de vue n'est pas correctement représenté. En conséquence, ils n'acceptent pas les Nations Unies. Lorsque nous avons appris que le secrétaire général des Nations Unies participerait à la Conférence de Paris, nous avons pensé que c'était là un bon résultat. Nous avons été agréablement surpris que l'on soit

allé jusqu'à accorder cela à Hanoi. On a pensé que cela donnerait la possibilité d'établir quelques liens, quoi qu'éphémères, avec les Nations Unies.

Dans la proposition que le ministre a faite à son arrivée, il a suggéré que le secrétaire général soit le receveur des postes et le responsable des convocations pour d'autres conférences sous une formule qui était automatique. En d'autres termes, cela ne mettait pas le secrétaire général en mesure de faire un jugement sur l'opportunité de réunir une conférence ou sur ce qui devrait être fait du courrier qui allait arriver. Cela lui permettait d'agir à titre de secrétaire général, mais sans menacer sa propre position vis-à-vis des autres membres des Nations Unies.

C'est la proposition que la délégation à Paris a défendue âprement, et très longuement pour la faire accepter. Elle n'a pas été acceptée sous cette forme. Il semble au contraire que les articles 6 et 7, auxquels le ministre s'est référé,